Mécanismes de financement pour les AMP:

pistes de réflexion



Contexte

- COMOP « droits d'usage des mers, financement, fiscalité », présidé par J-M. Charpin (IGF)
- Engagement 95 :
- «...conduire une réflexion sur les instruments financiers susceptibles de financer une gestion soutenable des usages de la mer et du littoral...»
- « ...inventaire des dispositifs, taxes et redevances existants, de leurs fondements et de leurs bénéficiaires, et des possibilités de dégager des ressources et de les redéployer au profit de la protection et de la restauration du bon état écologique des milieux marins... »
- Pourquoi le financement est-il un problème?



Un problème budgétaire

Besoins de financement des AMP:

- → =~ 100M€ / an en fonctionnement courant post-2020
- → +15M€ / an pour l'acquisition de connaissances scientifiques (ex : inventaires), dès maintenant
- → coût public total (y.c coll.terr) : =~ 160M€ / an
- → + coût indirect des actions intéressant les AMP

Ressources budgétaires actuelles (2010):

- → 350M€ Programme 113 Urbanisme, paysages, eau et biodiversité
- → dont 270M€ Gestion des milieux et biodiversité

Besoins « concurrents » :

- → Mise en œuvre DCSSM : 5 à 10M€/an (+ coûts des programmes de mesures…)
- → Objectif « 1/3 naturel » dès 2020 pour le CNLRL : doubler le rythme annuel d'acquisition, avec un quasidoublement du budget (de 15M€/an à 28M€/an)



Un problème économique

- Sous-production d'un bien public (public good)
 - → sans possibilité d'exclure et sans rivalité de consommation = bien public pour lequel le mécanisme de marché (prix) ne fonctionne plus (ex : défense/justice, éclairage public, phare...)
 - → Spécifiquement : la « production et le maintien» d'un bon état du milieu marin bénéficient à certaines catégories d'agents/d'activité, mais ils n'ont pas d'incitations à contribuer à son financement
- Sur-production d'une nuisance sociale (public bad)
 - → Dès lors que les coûts sociaux d'une action ne sont pas correctement reflétés dans les prix, le niveau de nuisances produites sera trop important (coût privé<coût social)</p>
 - → NB : externalités négatives y compris entre activités économiques



Quelques principes

- Même mécanisme sous-jacent :
 - → Rapprocher les coûts sociaux et les coûts privés (pollueur-payeur // bénéficieur-payeur)
 - → double entrée dépendance/pression pour examiner les contributions respectives des usagers de la mer
- Fiscalité incitative v.s Fiscalité de rendement : taux faible et assiette large
- Incidence fiscale : le taxé n'est pas toujours le payeur



Produits de la mer (service de prélèvement)

- Pêche : dépendance et pression
 - → Contribution pour une pêche durable : 2% des montants HT de vente au détail de poissons et crustacés, hors moules et huîtres (+ seuil de CA)
 - → = ~ 60 M€
- Cultures marines : dépendance
 - → Redevance d'occupation du domaine public maritime (DPM)
 - **→** = 3,5 M€



Autres ressources (service de prélèvement)

- Extraction granulats : pression
 - → TGAP granulats (terrestres et marins)
 - → Taux faible (0,2€/tonne) / GB: 2,4€/tonne
- Energies (ex : Eolien offshore): pression
 - → Taxe (par MW installé) : 0€ en 2010...~80M€ en 2020?
 - → 50% aux communes littorales
 - → 35% pêches et élevages marins (projet de gestion durable)
 - → 15% autres activités maritimes
 - → redevance occupation DPM prévue (fixe+ variable)
- Utilisation du fond (câbles) : pression (?)
 - → redevance occupation DPM
 - → GB : recettes 12,5M€

autres énergies (marines, sous-sol)



Loisirs, Tourisme, Culture (services culturels)

- Activités nautiques : dépendance / pression
 - → Droit annuel de francisation et de navigation (38M€) affecté au Conservatoire du Littoral
 - → Extension d'assiette? aux véhicules nautiques à moteur?
- Plongée sous-marine : dépendance / pression
- Tourisme littoral : dépendance / pression
 - → Taxe de séjour : +3% sur littoral => +1,2M€
 - → Redevance occupation des plages : 3,5M€ (à réévaluer)
 - → Taxe additionnelle (0,3%) sur le foncier bâti des communes des cantons littoraux => +25M€
 - → Traversée maritime vers espaces naturels : 1M€ (plafonnée à 1,52 par passager)
 - → Transport aérien outre-mer : utiliser partie des recettes issues des enchères de quotas à partir de 2012?



...et le reste

- Certaines activités ou pressions peu évoquées ici
 - → Transports maritimes
 - → Pollutions (du large, « amont », portuaires...)
 - → Mais ¾ des coûts de gestion AMP proviennent des actions sur les services bénéficiant in fine aux activités de loisir et à l'exploitation de ressources biologiques
- Reste aussi les valeurs de non-usage (existence, patrimoine) pour lequel le financement par le budget général est plus pertinent



Conclusions

- Des besoins bien identifiés
- Des principes bien identifiés
- Des instruments existants à faire évoluer
- ...avec un arbitrage pertinence/efficacité?
- Affecter ou ne pas affecter?
- Une méthode (CNLRL, Ademe...):
 - → Cohérence et lisibilité (lien clair entre la ressource et la l'action de l'organisme qui en bénéficie)
 - → Efficacité et simplicité (mesure existante v.s multiplicité de mesures à créer)
 - → Adéquation et pérennité de la ressource par rapport aux besoins préalablement identifiés

